



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 mars 2016 à 20h00

Présent(e)s :

- Mme Annick Deshayes, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusées : Mmes Dominique Bernardet et Sabine Latour

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1. Délibération D120 : Vote d'un crédit de CHF 2'900'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de M. François Reusse à la place de la Mairie 4 (parcelle 10189), avec constitution d'un droit d'habitation :
 - Rapport de la commission des finances du 14 octobre 2015.
 - Vote de la délibération.
 - 4.2 Délibération D121 : Exercice du droit de préemption et vote d'un crédit de CHF 70'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 1943 située au chemin des Bis-des-Troinex, au lieu-dit « Evordes-Pierre-Grand » :
 - Présentation du dossier par la Mairie.
 - Vote de la délibération.
5. Propositions individuelles et questions

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue au public, aux conseillers et

conseillères municipaux ainsi qu'à la Mairie. Elle prie d'excuser les absences de Mmes Dominique Bernardet et Sabine Latour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de l'ordre du jour, la Présidente passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que la course pédestre du coteau de Bernex aura lieu le 23 avril prochain. Les personnes qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire à la mairie.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

3.1. Nouveau règlement du Conseil municipal

M. Lavorel annonce que le nouveau règlement du Conseil municipal, adopté par délibération du 7 décembre 2015, a été approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mars dernier.

Ce règlement, qui est à la disposition des conseillers municipaux sur CMNET, est donc entré en vigueur et remplace l'ancien règlement qui datait de 1997.

La Mairie remercie encore les membres de la commission des règlements pour l'excellent et important travail réalisé (cela a nécessité 7 séances bien remplies) qui a permis d'aboutir à ce nouveau règlement qui correspond mieux au fonctionnement et aux besoins actuels du Conseil.

3.2. Migrants

M. Lavorel rappelle que la question des réfugiés qui arrivent à Genève et de la famille afghane qui habite à Troinex, depuis quelques mois, a été assez longuement débattue lors de la dernière séance du Conseil municipal. A ce moment-là, la Mairie venait d'être informée de l'arrivée de cette famille et possédait encore peu de renseignements.

Depuis lors, la Mairie a rencontré les parents, M. et Mme Rahimi, avec l'assistante sociale de l'Hospice général qui s'occupe de cette famille, une traductrice et la directrice de l'école. Elle a conclu de cette rencontre que la famille Rahimi dispose de l'aide nécessaire pour répondre à ses besoins de base, mais que le plus difficile pour elle, actuellement, est son impossibilité de communiquer en raison de la barrière de la langue. Les parents ne parlent en effet que le farsi et ils ne peuvent pour l'instant avoir pratiquement aucun contact, ni aucune vie sociale. La situation est un peu moins problématique pour les enfants qui, grâce à l'école (en partie à Troinex et en partie dans une classe d'accueil à Carouge) vont apprendre le français certainement assez rapidement.

L'Hospice général (HG) organise bien des cours de langues pour les réfugiés, mais la famille Rahimi n'avait pas encore pu y participer (pour des raisons administratives au niveau de l'HG) et ils devraient commencer leurs premières leçons à la fin du mois de mars.

En ce qui concerne d'autres aides éventuelles à apporter à cette famille, les parents n'ont pas manifesté de besoins particuliers (tout en sachant qu'ils disposent de très peu de choses), si ce n'est un logement plus grand.

Au niveau du logement précisément, l'Hospice général a informé la Mairie que le loyer de cette famille étant plus élevé que celui d'un foyer, il est possible qu'elle ne reste pas très longtemps à Troinex et qu'elle doive déménager dans un foyer dès qu'une place se libérera.

M. Lavorel signale enfin qu'un groupe de Troinésiennes a écrit à la Mairie pour l'informer qu'elle souhaitait se mobiliser pour aider la famille Rahimi. Il y a donc de nombreuses bonnes volontés qui affluent de toutes parts, mais il n'est pour l'instant pas facile d'aider concrètement cette famille.

3.3. Demande de pose d'un miroir au carrefour ch. Jacques-Ormond/rte de Pierre-Grand

Suite à la motion du groupe PLR votée par le Conseil municipal, la Mairie a fait une demande à la

Direction générale des transports (DGT) pour la pose d'un miroir à ce carrefour.

La réponse de la DGT, reçue il y a environ un mois, est malheureusement négative. M. Truan, adjoint, donne lecture du courrier de la DGT :

Monsieur le Maire,

Nous nous référons à votre courrier du 14 décembre concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Après examen de la situation, nous amenons les remarques suivantes.

Si la visibilité à gauche, en débouchant du chemin Jacques-Ormond sur la route de Pierre-Grand n'est peut-être pas optimale, elle n'est pas non plus mauvaise.

Les normes fédérales en vigueur recommandent une distance minimale de visibilité d'au moins 50 mètres dans un carrefour (normes VSS 640 273). Or, après vérification sur les lieux, la distance de visibilité à gauche, en débouchant du carrefour Ormond / Pierre-Grand est d'au moins 55 mètres. Dès lors, la pose d'un miroir ne se justifie pas si on a la possibilité d'apercevoir un véhicule à cette distance.

D'autre part, nous rappelons que les miroirs ne constituent pas la panacée. Ils sont peu utilisables en hiver (formation de givre, buée), déforment la vision des autres usagers et les deux-roues y sont notamment peu perceptibles.

En conséquence, tous ces éléments ne permettent pas de donner un préavis favorable à votre requête.

Le sentiment d'insécurité à cet endroit ne provient pas d'un problème de visibilité, mais plutôt du non-respect de la vitesse par les usagers circulant sur la route de Pierre-Grand. En effet, la limitation de la vitesse à cet endroit est de 50 km/h, mais il est évident que la plupart des véhicules ne respectent pas cette limitation. De ce fait, déboucher de ce carrefour devient parfois moins aisé.

Il nous semble qu'un renforcement des contrôles radars par la gendarmerie, à qui nous adressons copie de notre courrier, soit une solution dans l'immédiat. Dans un deuxième temps, et selon les résultats des contrôles de vitesse, une réflexion sur des aménagements routiers ou la pose d'un radar peuvent être engagée. Une concertation entre votre commune, nos services ainsi que ceux de la Direction générale du génie civil (DGGC), propriétaire du fonds concerné et la gendarmerie, devra être menée pour se prononcer sur cette opportunité.

Concernant les signaux de « Vitesse maximale, limite générale 50 km/h » (2.30.1 OSR) et « Début de la localité sur route secondaire » (4.29 OSR) mentionnant « Troinex », votre remarque est pertinente. Placés dans le virage à l'entrée du village sur la route de Pierre-Grand, leur visibilité n'est, en effet, pas suffisante. Dès lors, le déplacement plus en amont de ces signaux, avant ledit virage, sera effectué par nos soins et à nos frais dans les plus brefs délais.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour le suivi de ce dossier.

Salutations.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

3.4. Marché campagnard du 12 mars

M. Courbat annonce que la Mairie tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au marché campagnard de samedi, qui a à nouveau rencontré un beau succès.

Même s'il n'y a pas eu grande foule, l'ambiance était conviviale et cet événement a permis aux Troinésiens de tous âges de se rencontrer, de faire leur marché et, pour les enfants, de s'amuser grâce au stand de l'APE et aux promenades à dos d'ânes.

La Mairie adresse donc ses remerciements aux conseillères et conseillers municipaux présents au stand de fruits et légumes, à l'Amicale pour la tenue de la buvette, toujours très appréciée, aux membres de l'APE et au personnel communal qui a organisé cette manifestation.

Relevons encore que la vente des fruits et légumes a rapporté environ CHF 750.- qui seront versés à ORPHANET, l'organisme de référence pour l'information sur les maladies rares dont s'occupe notamment Mme D'Amato Sizonenko.

La Mairie souhaite également remercier tout particulièrement M. David Lavergnat, qui s'est occupé de

l'achat des fruits et des légumes et qui a même offert une partie de ces derniers, ainsi que Mme Nathalie Forestier, responsable de l'organisation de ce marché.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

3.5. Recettes fiscales 2015

M. Truan annonce que les résultats des comptes fiscaux pour 2015 constituent en partie une bonne nouvelle et en partie une moins bonne nouvelle. En effet, la production estimée des recettes fiscales 2015 des personnes physiques est plus basse que les estimations faites par le département des finances (environ CHF 300'000.-). La Mairie a cependant été prudente lors de l'établissement du budget 2015 et avait tenu compte d'une diminution probable des estimations.

Les recettes fiscales totales inscrites dans nos comptes 2015 sont toutefois supérieures aux recettes budgétées, car des correctifs d'estimations des exercices 2010 à 2014 ont été ajoutés (environ CHF 110'500.- nets), ainsi que des taxations supplémentaires de 2004 à 2009 pour un total d'environ CHF 800'000.- (dont CHF 576'930.- pour le seul exercice 2006).

En finalité, les recettes fiscales 2015 pour les personnes physiques sont supérieures au budget pour un montant de CHF 775'000 environ. Grâce à cet excédent de recettes et à une bonne maîtrise de nos dépenses, la Mairie s'attend à un excédent de recettes bien supérieur à celui escompté.

Les comptes 2015 seront présentés au Conseil municipal à l'occasion de la séance du 18 avril, puis ils seront examinés par la commission des finances la semaine suivante.

En conclusion, M. Truan relève que si les comptes 2015 boucleront avec un bénéfice assez confortable, c'est en partie grâce aux rectificatifs des années précédentes, alors que les recettes fiscales de 2015 sont inférieures aux estimations du département ; il y a donc lieu de rester prudent.

Discussion

M. Duquesne souhaite réagir par rapport au préavis défavorable de la DGT, car il lui semble n'entendre aucune explication sur le flux de voitures provenant de la route de Marsillon. Ensuite, M. Duquesne relève que la DGT refuse d'installer un miroir à ce carrefour, alors que deux miroirs se trouvent au croisement entre le chemin de Drize et le chemin de Lullin, ce qui lui semble illogique. Sur la base de la lettre qui a été lue, la DGT ne devrait-elle pas supprimer ces deux miroirs pour respecter la loi fédérale ?

M. Botbol est, au contraire, surpris en bien par la réponse de la DGT qui a réagi très rapidement tout en justifiant son refus. À son sens, les conseillers municipaux ne peuvent en vouloir à ce service, car les miroirs donnent une mauvaise perception de la distance à laquelle se trouvent les véhicules. M. Botbol se dit également positivement surpris de la décision de la DGT consistant à installer un radar et, par la suite, à effectuer des travaux si le danger est avéré.

M. le Maire ne se dit pas surpris de la réponse de la DGT, car les miroirs donnent une fausse impression de sécurité et offrent une visibilité limitée depuis certains angles.

Pour répondre à M. Duquesne, M. Niederhauser rappelle que la lettre de la DGT traite de la visibilité à gauche en débouchant du chemin de Jacques-Ormond sur la route de Pierre-Grand. Il est donc bel et bien question de la circulation provenant de la route de Marsillon.

À la question de M. Lavergnat, qui demande si la DGT mènera de nouvelles études, M. le Maire répond qu'elle fera tout d'abord installer des radars et, si des excès de vitesse sont constatés, elle cherchera à organiser ce carrefour d'une autre manière. M. Niederhauser précise que cette étude éventuelle sera menée en collaboration avec l'Etat, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, mais que la commune sera informée et consultée.

4. Projets de délibérations

La Présidente rappelle que les deux délibérations qui sont à l'ordre du jour, qui concernent l'achat de terrains ou d'immeubles, devront être approuvées à la majorité absolue (plus de la moitié des voix) et que la Présidente participe au vote.

4.1. Délibération D120 : Vote d'un crédit de CHF 2'900'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de M. François Reusse à la place de la Mairie 4 (parcelle 10189), avec constitution d'un droit d'habitation

Mme Schneider-Bidaux donne lecture de son rapport de la commission des finances :

La commission des finances et sécurité a été informée le printemps dernier par la Mairie qu'elle avait été approchée par M. Reusse qui souhaite vendre sa maison tout en conservant un droit d'habiter.

La parcelle de M. Reusse se trouve à côté de l'école, dans un périmètre idéal pour agrandir son parc d'équipements publics. La Mairie a mandaté un expert qui a évalué le bien et estimé le droit d'habiter qui devra être déduit du prix de vente.

La Mairie, très intéressée par l'acquisition de cette parcelle idéalement située, a demandé à la commission un préavis pour pouvoir continuer les démarches de ce projet.

La commission des finances et sécurité a soutenu en date du 27 avril les démarches de la commune.

En date du 14 octobre la commission est saisie du projet d'acquisition de la propriété de M. François Reusse (place de la Mairie 4).

Des précisions sont demandées par les commissaires :

- 1) Le droit d'habiter proposé. Le droit d'usufruit permet à l'usufruitier de louer le bien à une tierce personne et d'en percevoir les bénéfices ce qui n'est pas le cas avec le droit d'habiter proposé. Seul M. Reusse et l'occupant actuel du 2ème logement ont le droit d'y loger. Le droit d'habiter s'éteint au décès de son bénéficiaire ou avant si M. Reusse ne peut, un jour, plus vivre dans son logement de manière définitive. Un avenant au contrat d'achat-vente clairement défini est présenté aux commissaires.*
- 2) Il n'y aura pas de loyer perçu mais les charges courantes d'entretien seront à la charge de M. Reusse. Par contre, si des gros travaux s'avèrent nécessaires, ils seront à la charge de la commune. Il est à préciser que l'étude a montré que la maison est saine et ne devrait pas avoir besoin de gros travaux ces prochaines années.*
- 3) Il n'est à ce jour pas attendu de rentabilité sur cet investissement. Le but de cette acquisition est de permettre à la commune de développer ses infrastructures afin de répondre aux besoins futurs des habitants.*

Pour finir, M. Reusse n'a pas approché d'autres acquéreurs avant de mettre sa propriété en vente. Il désire pérenniser ce bien pour la commune.

Le bien a été évalué entre CHF 3.2 millions et 3.5 millions (valeur vénale). Le droit d'habiter estimé à 1/8 de la valeur doit être soustrait au prix de vente. Le prix d'acquisition a été arrêté à CHF 2'800'000.-.

Après discussion, le projet est accepté à l'unanimité de la commission. Je propose aux conseillers municipaux de soutenir l'avis de la commission et de voter la délibération qui vous est soumise.

Troinex le 29 novembre 2015

Brigitte Schneider- Bidaux

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération D120 et la met au vote (approuvée à l'unanimité) :

Vu le rapport de l'expertise du 27 janvier 2015 de M. Philippe Marti, architecte, mandaté pour réaliser une estimation de la valeur du bien,

Vu le projet d'acte de l'étude Notaires à Carouge de vente-achat de la parcelle 10189, avec la constitution d'un droit d'habitation entre Monsieur François Reusse et la commune de Troinex, pour un prix d'acquisition se montant à CHF 2'800'000.-,

Vu le rapport de la commission des finances du 14 octobre 2015,

Vu les articles 30 alinéa 1, lettre K et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (15 voix)

1. *D'approuver l'acquisition de la propriété de M. François Reusse sise à la place de la Mairie 4 à Troinex, parcelle no 10189 d'une surface de 2'346 m², et d'accorder un droit d'habitation à M. Reusse.*
2. *D'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte de vente-achat de la parcelle 10189, avec la constitution d'un droit d'habitation, entre M. François Reusse et la commune de Troinex.*
3. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'900'000.- destiné à financer cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
 - a) *Acquisition de la parcelle no 10189, d'une surface de 2'346 m², pour un montant de CHF 2'800'000.-*
 - b) *Frais d'acte et autres droits et honoraires estimés à CHF 100'000.-.*
4. *De financer cette dépense au moyen des liquidités de la commune.*
5. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
6. *Vu l'utilité publique de cette transaction, de demander l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.*
7. *De voter ultérieurement le transfert de la parcelle au patrimoine administratif.*

4.2 Délibération D121 : Exercice du droit de préemption et vote d'un crédit de CHF 70'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 1943 située au chemin des Bis-des-Troinex, au lieu-dit « Evordes-Pierre-Grand »

M. le Maire donne lecture de l'exposé des motifs qui était joint au projet de délibération :

Entre 2009 et 2010, l'Exécutif de la commune de Troinex a eu de nombreux contacts avec la propriétaire de la parcelle n° 1943 située au chemin des Bis-de-Troinex, Mme Régine Caballero dans le but d'acquérir ce terrain.

Cette parcelle d'environ 4'500 m² située au bord de la Drize, se trouve en effet dans un cadre idéal pour servir de zone de détente et de promenade le long de la rivière. Entourée de barrières, elle était cependant privatisée depuis de nombreuses années et donc inaccessible au public.

Après avoir obtenu avec beaucoup de peine l'évacuation d'un ancien locataire, la propriétaire s'était mise d'accord avec la Mairie pour la vente de cette parcelle pour le prix de CHF 45'000.-.

Malheureusement, cette opération n'a finalement pas pu se réaliser, la commission foncière agricole n'ayant pas autorisé notre commune à acquérir ce terrain situé en zone agricole. La commission ayant refusé de revoir sa décision et ayant même refusé d'auditionner la Mairie afin que celle-ci puisse faire entendre sa voix, la commune a dû renoncer à l'achat de cette parcelle.

Après quelque temps, Mme Caballero a repris des démarches afin de pouvoir vendre ce terrain et, en janvier de cette année, un notaire nous a informés que la parcelle n° 1943 faisait l'objet d'un projet de vente à un particulier pour le prix de CHF 55'000.-. Ce terrain étant situé en zone classée (comme l'ensemble des rives de la Drize), la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) prévoit que toute vente de parcelle est soumise au droit de préemption de l'Etat et de la commune.

Notre commune a donc la possibilité, si elle le souhaite, d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir ce terrain. L'Exécutif vous propose que la commune utilise ce droit et devienne propriétaire de cette parcelle, ce qui permettra :

- de supprimer les aménagements sauvages et inesthétiques existants ;*
- de remettre en état cette zone de verdure et de la rendre accessible au public ;*
- de permettre aux promeneurs de longer la Drize et de profiter de cette zone privilégiée.*

Comme le veut la loi, la Mairie a rencontré la propriétaire et le tiers acquéreur afin de leur faire part des

intentions de la commune et ceux-ci en ont pris acte, avec des regrets, pour l'acquéreur en particulier, qui sont compréhensibles.

Nous pourrons vous donner davantage d'informations sur ce projet et répondre à vos questions éventuelles lors de la séance du 14 mars prochain.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise.

Troinex, le 10 mars 2015

La Mairie

Discussion

M. Calame fait part de la position du groupe des Verts : ses membres voteront avec plaisir en faveur de ce projet qui rejoint leur vision de la politique communale pour deux raisons. Tout d'abord, l'accès aux rives de la Drize leur paraît essentiel, car les Troinésiens n'ont pas tous un jardin ou un accès privilégié à un espace extérieur. Ensuite, les Verts sont attentifs à la maîtrise du foncier communal puisque la commune ne peut pas toujours concrétiser ses besoins lorsque des privés réalisent de grands projets sur le territoire troinésien. Malgré tout, les Verts veilleront à ce que cette parcelle soit ouverte à toute la population et qu'elle ne soit pas appropriée d'une manière ou d'une autre par un club ou une amicale. Enfin, M. Calame se dit quelque peu déçu que la commission des finances n'ait pas été appelée à donner son avis, même si le montant est modeste.

M. le Maire confirme que le but de ce projet est de rendre l'accès à la Drize aux Troinésiens. De nouveaux habitants emménageront dans quelques années dans des habitats groupés pour lesquels aucun jardin n'est prévu : cette parcelle pourra donc leur servir d'aire de détente, comme par exemple à l'école également. M. le Maire ajoute que ce projet n'a pas été examiné par la commission des finances en raison du délai très court dont disposait la commune pour exercer son droit de préemption.

Pour répondre à M. Lavergnat, qui demande si un agriculteur peut s'interposer à la vente, le terrain étant situé en zone agricole, M. Niederhauser explique que les agriculteurs n'ont plus la priorité par rapport aux autres acquéreurs (par exemple un particulier ou une commune), car ce terrain a été désassujetti au droit foncier agricole.

La Présidente donne lecture de la délibération D121 et la met au vote (**acceptée à l'unanimité**) :

vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

vu les informations complémentaires fournies par la Mairie,

vu la volonté de la commune de Troinex, exprimée il y a plusieurs années déjà, d'acquérir la parcelle no 1943 afin de la renaturer et de la rendre accessible au public,

conformément à l'article 24 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, et aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (15 voix)

1. *D'autoriser le maire à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle N° 1943 de la commune de Troinex, sise au chemin des Bis-de-Troinex, de 4'518 m², propriété de Madame Régie Caballero, pour un montant de CHF 55'000.-.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 70'000.- (frais d'acte, émoluments, enregistrement et dédommagements compris) en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
 - a) *un montant de CHF 55'000.- pour l'acquisition de la parcelle N° 1943 et le remboursement des frais du vendeur ;*
 - b) *un montant estimé à CHF 5'000.- pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis établi par M^e Costin van Berchem, notaire ;*

- c) un montant de CHF 10'000.- pour le remboursement des frais éventuels de l'acquéreur évincé et pour les frais de remise en état du terrain.
3. La dépense prévue à l'article 2 sera comptabilisée dans le compte des investissements puis portée l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017.
 5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

5. Propositions individuelles et questions

Acquisition de la parcelle n° 1943 située au chemin des Bis-de-Troinex : A la question de M. Lavergnat, qui demande si la commune envisage un budget pour l'entretien de cette parcelle qui est entourée de zones boisées, M. Lavorel répond que la Mairie n'a pas encore eu le temps de se pencher sur le sujet, mais un montant destiné à la taille des arbres et à d'autres frais d'entretien sera certainement inscrit au prochain budget. Il estime que cette acquisition est bonne et il remercie les élus de la confiance qu'ils ont témoignée envers la Mairie en votant la délibération à l'unanimité.

Fibre optique à Troinex : Mme Schneider-Bidaux demande si les habitants actuels et futurs ont accès à la fibre optique et si, dans le cas contraire, la commune prévoit de déployer cette technologie sur son territoire.

M. le Maire répond que Troinex n'est pas reliée à la fibre optique. Selon les représentants des SIG, cette entreprise s'occupe avant tout des zones urbanisées. Aucune date n'est prévue pour Troinex actuellement.

M. Botbol croit se souvenir que la commune ou les SIG ont, il y a une quinzaine d'années, devisé le coût du déploiement de la fibre optique à CHF 3'000.- par maison. M. Botbol doute que ce coût, qui a motivé les élus de l'époque à rejeter ce projet, soit moins élevé de nos jours.

M. Truan confirme que la commune de Troinex ne compte pas parmi les priorités des SIG. Étant donné que tout est négociable, il propose de solliciter les SIG pour déterminer le montant d'une enveloppe budgétaire qui permettrait d'élever la priorité de Troinex.

Mme Schneider-Bidaux abonde dans le sens de M. Truan. En 15 ans, le nombre de communiens a considérablement augmenté.

M. le Maire se demande si c'est à la commune de payer ce type d'infrastructure.

Mme Schneider-Bidaux rappelle que les tuyaux pour la fibre optique ont été posés lors des travaux de mise en séparatif au cours des quinze dernières années. Les SIG n'auraient qu'à passer un câble dans ces tuyaux pour déployer cette nouvelle technologie.

M. Forestier estime que les élus doivent examiner cette problématique sous un angle global, car il existe une grande différence de qualité de l'accès à internet entre l'avenue des Crêts et le chemin Sous-le-Crêt, dont les habitants sont alimentés par le câble. S'il n'existe aucune infrastructure à l'avenue des Crêts, la commune devra, pour installer le câble ou la fibre optique, effectuer des fouilles pour installer des tuyaux. Le prix de la fibre optique ou du câble sera donc le même à quelques différences près. M. Forestier suppose qu'une autre solution consisterait à demander aux promoteurs de créer un réseau très moderne pour la parcelle des Crêts tout en installant des points d'ancrage pour les autres quartiers, ce qui permettrait aux riverains de se raccorder au réseau s'ils le désirent. Enfin, M. Forestier fait remarquer que la Mairie peut mettre en avant l'arrivée des 1'000 personnes qui viendront s'installer sur le territoire de la commune au cours des dix prochaines années si Swisscom ou les SIG invoquent le manque de clients.

M. le Maire souligne que la Mairie invoque régulièrement l'argument des habitants, y compris auprès des TPG.

M. Niederhauser précise que le réseau câblé mentionné par M. Forestier est le réseau installé par Cablecom qui propose différents services tels que le téléphone, la télévision et internet. La fibre optique, elle, est un équipement proposé par les SIG à Genève qui est ensuite mis à disposition des différents fournisseurs (Swisscom, Cablecom, Sunrise, etc). Autrement dit, si la commune prolonge le câble sur la parcelle des Crêts ou dans le quartier des Crêts, elle permettra aux habitants d'opter pour un abonnement Cablecom, mais pas de recevoir les prestations qu'offre la fibre optique.

M. Duquesne demande si la commune pourrait mettre en concurrence Cablecom et Swisscom si cette dernière entreprise lui oppose une fin de non-recevoir ?

M. Niederhauser estime que cela serait possible. Il rappelle que le déploiement de la fibre optique représente un investissement important, raison pour laquelle les SIG équipent pour l'instant en priorité les communes suburbaines et le centre-ville où les clients potentiels sont plus nombreux.

M. Forestier suppose que Cablecom sera peut-être plus ouvert à la discussion puisqu'un bassin de 340 logements sera créé au quartier des Crêts.

Sentier piétonnier au chemin de Roday : La Présidente souhaite faire remonter les récriminations des habitants du ch. de Roday qui se plaignent du mauvais état du sentier piétonnier.

M. Niederhauser souligne que la commune a demandé un devis pour la remise en état de ce chemin, ainsi que pour d'autres chemins pédestres. Les travaux sont prévus dès l'arrivée du printemps.

M. le Maire annonce que la Mairie a aussi commandé un lampadaire pour éclairer le passage pour piétons situé au bas du ch. de Roday.

M. Duquesne précise que ces habitants ne se plaignent pas uniquement de la formation de flaques d'eau, mais aussi des enfants en trottinette et des mères avec des poussettes qui longent le chemin de Roday, faute de pouvoir emprunter le sentier piétonnier, et qui se retrouvent face à face avec les automobilistes, comme M. Duquesne l'a lui-même constaté à plusieurs reprises.

Mme Tomassi confirme que le revêtement est en mauvais état, raison pour laquelle les enfants en trottinette ne prennent plus le sentier.

Migrants : Mme Reymond-Dorsay souhaite revenir sur la problématique des migrants. Elle entend avec grand plaisir que la famille Rahimi est prise en main et que sa situation commence à s'améliorer. Mme Reymond-Dorsay relève que même si cette famille quitte Troinex, d'autres migrants arriveront peut-être sur le territoire de la commune. Elle propose par conséquent à la Mairie d'encourager les personnes de bonne volonté qui souhaitent apporter leur soutien en amont.

M. le Maire réitère que l'Exécutif a demandé aux membres de la famille Rahimi ce que la commune pourrait faire pour les aider et qu'un groupe de Troinésiennes s'est proposé pour soutenir ces personnes. Il estime que la priorité pour cette famille, qui parle uniquement le farsi, est d'apprendre le français pour mieux s'intégrer. M. le Maire ajoute que ces personnes lui ont fait l'effet d'être de braves gens qui veulent se prendre en main et ont surtout besoin d'un appartement plus grand. L'Hospice général leur fournit certes un soutien, mais son mode de fonctionnement est assez lourd puisque cette famille doit, pour la plupart des démarches, descendre à Carouge avec les transports publics.

M. Truan confirme que la Mairie doit répondre au groupe d'habitants qui l'a sollicitée et qui souhaitent apporter leur soutien. Les moyens de l'administration sont ce qu'ils sont, mais peut-être serait-il envisageable d'organiser un plan d'information en son sein ? M. Truan souligne que l'Exécutif a été un peu déçu lorsqu'il a interrogé l'Hospice général, mais concède que cette institution manque de ressources. Elle a, par ailleurs, sollicité l'ensemble des communes pour demander un support logistique, voire financier, pour créer trois postes de travail. M. Truan précise que le dossier n'est pas enterré, loin de là.

M. le Maire confirme que l'Exécutif a exprimé son étonnement sur la manière dont l'Hospice général gère ce genre de dossier, car la commune n'a pas été prévenue de l'arrivée de la famille Rahimi. Il concède également que cette institution manque de moyens. Par ailleurs, M. le Maire explique que cette famille ne peut communiquer ses demandes puisqu'elle ne parle pas le français.

Mme Schneider-Bidaux s'interroge sur la soirée d'information qui a eu lieu sur le thème de l'accueil des migrants.

M. Courbat explique que les représentants de l'Hospice général ont été invités pour présenter le projet d'accueil de migrants. Cette institution est effectivement débordée, car elle ne dispose par exemple que d'un seul employé à mi-temps pour visiter les appartements dans les cantons de Vaud et de Genève, raison pour laquelle les personnes qui ont proposé en décembre des appartements pour placer des migrants n'ont toujours pas reçu de réponse. M. Truan ajoute que le manque de personnel empêche l'Hospice général de donner suite aux offres de la population et de bien utiliser ces bonnes volontés.

Mme Schneider-Bidaux demande si des propositions ont été émises lors de cette soirée ; elle sait que, par exemple, une paroisse du centre-ville a proposé d'organiser des déjeuners une fois par mois. La paroisse de Troinex-Veyrier a-t-elle fait de même ?

M. Courbat répond que l'Exécutif a profité de cette séance pour parler de la famille hébergée à Troinex. Il est ressorti des discussions que l'aspect relationnel est le plus problématique. M. Courbat souligne que l'Hospice général préfère concentrer les migrants dans des centres pour les intégrer à la vie communautaire, mais n'emmène pas ceux qui vivent dans des appartements individuels, comme ceux qui vivent à Troinex, pour les emmener à Carouge et leur montrer où se trouvent les commerces.

M. Forestier sait que l'Hospice général est dépassé, mais certaines réponses provenant de cette institution frôlent l'incompétence alors que les migrants ont besoin d'aide. Il cite trois exemples pour illustrer ses propos :

- L'Hospice général n'a pas répondu aux personnes qui proposaient leurs appartements et celles-ci les ont louées à d'autres personnes.
- L'Hospice général a refusé des jouets, habits ou autres donations, ce qui démotive les personnes de bonne volonté.
- Un médecin du canton de Vaud, qui pratique depuis plusieurs années dans un cabinet reconnu, a proposé de mettre à disposition ses connaissances médicales. L'Hospice général lui a pratiquement demandé de repasser des examens pour prouver qu'il était apte à soigner les migrants.

M. Forestier conclut que la situation actuelle est problématique et que la Mairie doit mettre en place une procédure pour aiguiller les personnes de bonne volonté vers d'autres centres plus fonctionnels. À Carouge par exemple, on recherche des personnes pour venir en renfort et aider les migrants durant une demi-journée ou plus. Ces habitants de la commune ou d'ailleurs qui se proposent spontanément pourraient se substituer à l'administration et accompagner la famille Rahimi lorsqu'elle doit se rendre à Carouge ou à un rendez-vous médical.

M. le Maire précise que les membres de la famille Rahimi savent désormais comment prendre le bus pour aller à Carouge. Seuls les débuts étaient difficiles.

M. Forestier estime qu'une ou deux personnes pourraient néanmoins aider cette famille déracinée à se rendre à un endroit ou l'autre, même si elles ne parlent pas le farsi. La présence permanente d'un interprète n'est nullement obligatoire.

M. Duquesne demande si la Mairie a pris contact avec le propriétaire de la Maison Grise qui est chargé d'accueillir des migrants.

M. le Maire répond par l'affirmative. Cette personne cherche avant tout à louer son bien et ne se sent pas tellement concernée par cette famille envers laquelle il n'a aucune responsabilité.

À la question de M. Botbol, qui demande si la famille Rahimi est bien nourrie et logée, M. le Maire répond qu'elle est à l'étroit dans l'appartement actuel, car Mme Rahimi attend un troisième enfant.

M. Botbol ne conteste pas les propos de M. Forestier relatifs à l'Hospice général, mais est d'avis que ces personnes ne doivent pas, pour leur propre bien, devenir assistées ; il est préférable qu'elles puissent se prendre en main petit à petit, dans la mesure où elles mangent à leur faim et qu'elles sont correctement logées.

M. le Maire a plutôt l'impression que les membres de la famille Rahimi ont un souci d'autonomie. Leur principal souhait est d'apprendre le français et de déménager dans un plus grand logement. M. Lavorel estime que le plus grand service que la commune pourrait leur fournir serait d'aider le père, maçon de profession, à trouver un travail qui lui permette de s'intégrer.

Mme Reymond-Dorsay propose de créer un groupe, en amont, de retraités qui seraient disponibles le temps d'une journée ou d'une demi-journée.

M. Calame, qui travaille au quotidien avec un certain nombre de migrants, n'est pas insensible au sort de cette famille et salue la remarque de la Mairie puisque le travail est un bon vecteur d'intégration.

Inondation au chemin de Saussac : A la question de M. Calame, qui s'interroge sur l'inondation qui s'est produite durant les vacances de février aux chemins de la Fondelle et de Saussac, M. Courbat répond qu'elle est due à la rupture d'une conduite d'eau des SIG et non à un débordement du Nant-de-Sac.

Réverbères au chemin Jacques-Ormond : Mme Deshayes indique que plusieurs réverbères ne fonctionnent pas au chemin Jacques-Ormond. M. Calame confirme que cinq d'entre eux sont éteints entre l'église et la Chaumière, ainsi qu'un autre au niveau du giratoire.

M. le Maire répond que le secrétariat téléphonera demain pour demander aux SIG de réparer ces luminaires. Il demande aux élus d'envoyer de préférence un mail à la mairie pour ce genre de problème, afin que la demande d'intervention aux SIG se fasse plus rapidement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h10.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :